



## LE COMPTEUR, TÉMOIN DE VOTRE CONSOMMATION

Votre compteur d'eau est relevé au moins une fois par an. Ce relevé permet de connaître précisément votre consommation d'eau et de vérifier le bon fonctionnement de votre installation, c'est pourquoi, il doit être accessible en permanence aux personnes chargées de sa relève.

**Lors de la relève du compteur, votre présence n'est pas nécessaire si :**

- votre compteur est équipé d'un dispositif de relève à distance,
- votre compteur est accessible depuis le domaine public.

**Vous pouvez aussi procéder vous-même à la relève du compteur en transmettant l'index dès réception de l'avis de passage soit :**

- par téléphone, en appelant le 05 61 201 201,
- en vous connectant à [eaudetoulousemetropole.fr](http://eaudetoulousemetropole.fr) rubrique « Je relève mon compteur »,
- en téléchargeant l'application mobile « Eau de Toulouse Métropole »,
- par courrier adressé à la Maison de l'Eau de Toulouse Métropole en retournant le formulaire prévu à cet effet.

## COMMENT LIRE L'INDEX DE VOTRE COMPTEUR ?



Seuls les chiffres blancs sur fond noir ou noirs sur fond blanc sont à prendre en compte. Ils constituent l'index que vous retrouverez sur votre facture, exprimé en m<sup>3</sup>.

Les chiffres rouges sur fond blanc, ou blancs sur fond rouge indiquent le nombre de litres consommés et ne servent pas à la facturation.

### ATTENTION

**Si le compteur n'a pu être relevé par l'agent, ou que vous ne nous avez pas transmis l'index, votre facture sera établie sur une estimation de votre consommation, calculée sur la base de vos consommations antérieures.**

En hiver, les compteurs d'eau deviennent rapidement fragiles. En cas de gel, les réparations doivent être effectuées à vos frais.

## COMMENT PROTÉGER VOTRE COMPTEUR DU FROID ?

• Si votre compteur est enterré à l'extérieur de votre habitation, protégez-le avec des plaques de polystyrène extrudé mais n'utilisez surtout pas des matériaux qui absorbent l'humidité (paille, papier, laine de verre, tissus...) et qui peuvent être détruits par les rongeurs.

• Si votre compteur se situe dans un local non chauffé (cellier, cave, garage...) protégez-le par un caisson en polystyrène extrudé.

• Pensez à protéger aussi tous les tuyaux apparents par des gaines en mousse.

